

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le trente septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : Roseline PHLIPART, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Thierry PINEAU, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Yvon BOUDEAU, Valérie CHENU, Mélanie PETITEAU, Séverine RIPOCHE, Stéphane BARBARIT, Rémi SEILLER, Sonia CHENOUDARD, Delphine MERLET, Mélanie LOIZEAU, Sandra GODET et Marie- Jeanne GODET

Excusés : Pascal LALLEMAND qui a donné pouvoir à Thierry PINEAU, Clément RECROSIO qui a donné pouvoir à Yvon BOUDEAU, Patrice ROUSSELOT

Date de convocation : 23 septembre 2021

M. Gérard GALLARD a été désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 30 août 2021 a été validé à l'unanimité des membres présents

N°1/30-09-21

MARCHE DE FOURNITURE DE SIGNALISATION VERTICALE – ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

Dans le cadre de leurs missions respectives, les communes des Epesses, Les Herbiers, Mesnard la Barotière, Mouchamps, Saint Mars la Réorthe, Saint Paul en Pareds, Vendrennes et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, procèdent à l'achat de fourniture de signalisation verticale (panneaux de police, signalétiques...). Le marché en cours, conclu dans le cadre du précédent groupement de commandes, arrive à terme le 31 décembre 2021.

Aussi, dans un souci de rationalisation et d'optimisation des coûts pour ce type d'achat, il est proposé de renouveler la constitution d'un groupement de commandes avec les membres suivants :

- la commune des Epesses,
- la commune des Herbiers,
- la commune de Mesnard la Barotière,
- la commune de Mouchamps,
- la commune de Saint Mars la Réorthe,
- la commune de Saint Paul en Pareds,
- la commune de Vendrennes,
- la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

Pour ce faire, il convient de conclure un groupement de commandes. La convention constitutive du groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Commune des Herbiers et que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera une Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative. Le coordonnateur sera chargé, à ce titre, de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code de la Commande Publique, de désigner le titulaire retenu et de notifier les marchés pour chaque adhérent. Chaque membre du groupement signera et exécutera lui-même son marché, pour la part lui revenant.

Compte tenu de l'estimation globale du marché pour l'ensemble du groupement supérieure à 214 000 € HT, et afin de pérenniser cette démarche, il est proposé de lancer selon la procédure d'appel d'offres ouvert, un marché faisant l'objet d'un lot unique sous forme d'accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande dont les montants minimum et maximum annuels par collectivité sont les suivants :

	Montant minimum annuel (en €uros HT)	Montant maximum annuel (en €uros HT)
Les Epesses	500	15 000
Les Herbiers	15 000	75 000
Mesnard la Barotière	500	10 000
Mouchamps	0	30 000
Saint Mars la Réorthe	0	3 000
Saint Paul en Pareds	500	5 000
Vendrennes	500	6 000
Communauté de communes du Pays des Herbiers	5 000	30 000
TOTAL	22 000	174 000

Le marché sera conclu à compter du 1^{er} janvier 2022 au plus tôt ou à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable trois fois par période d'un an.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7, L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-1 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé,

Vu le rapport,

APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité des membres présents et représentés, par un vote à mains levées

- décide d'adhérer au groupement de commandes dont les membres sont les communes des Epesses, Les Herbiers, Mesnard la Barotière, Mouchamps, Saint Mars la Réorthe, Saint Paul en Pareds, Vendrennes et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, pour la fourniture de signalisation verticale,
- désigne la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,
- décide que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,
- élit pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :
 - o Membre Titulaire : Thierry PINEAU
 - o Membre suppléant : Alain CHENOIR
- autorise Mme le Maire, ou le 1^{er} adjoint, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- autorise Mme le Maire, ou le 1^{er} adjoint, à signer le marché tel qu'il aura été attribué par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, à signer toutes les pièces relatives à son exécution.

N°2/30-09-21

CONTRAT D'ASSURANCES

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la consultation organisée dans l'été afin de réviser les contrats d'assurance, arrivant à échéance le 31.12.2021

Suite à cette consultation, 3 offres ont été reçues pour les lots 1 (Dommages aux biens), 3 (Protection juridique) et 4 (flotte automobile) et 2 offres pour le lot 2 (Responsabilité civile)

Après avoir présenté les différentes offres reçues, Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après étude et délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés par un vote à mains levées, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- Retient la compagnie d'assurance SMACL :
- pour le lot n°1 – Dommages aux biens et risques annexes – pour une cotisation annuelle de 2 644.81 €
- Pour le lot n°2 – Responsabilité civile – pour une cotisation annuelle de 1 155.40 €
- Pour le lot n°3 – Protection juridique – pour une cotisation annuelle de 701.18 €
- Pour le lot n°4 – Flotte automobile – pour une cotisation annuelle de 2 554.46 €
- Décide que les contrats entreront en vigueur au 01.01.2022 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31.12.2026
- Autorise Mme le Maire ou le 1^{er} adjoints à signer les contrats

N°3/30-09-21

SUBVENTION 2022 AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au comité des œuvres sociales des Herbiers depuis le 1^{er} janvier 2015. Cet organisme a vocation à proposer des avantages aux agents communaux (billetterie, chèques cadeaux...)

Mme le Maire rappelle qu'une subvention, calculée par rapport à un pourcentage de la masse salariale, doit être versée. Pour l'année 2022, elle s'élève à 1 679.76 €

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés par un vote à mains levées, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- accepte de verser la subvention de 1 679.76 € au COS des herbiers

N°4/30-09-21

TARIFS MUNICIPAUX 2022

Après étude et délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le **CONSEIL MUNICIPAL** fixe les tarifs suivants, applicables au 1^{er} janvier 2022 :

CHAUFFAGE FOYER RURAL	MONNAYEUR CAMPING CAR
Le jeton : 2.50 €	Le jeton : 3 €

LOCATION SALLES			
	VENDRENNES		EXTÉRIEUR
	Associations	Particuliers	
Salle Vendrina (vin d'honneur)	Gratuit	100 €	150 €
Salle Vendrina (sépulture)	---	50 €	---
Salle Vendrina (repas famille, concours, conférence, congrès)	Gratuit	150 €	300 €
Salle Vendrina <u>2 jours</u> (sans ménage entre les deux)	---	210 €	480 €
Salle Vendrina + cuisine + réfectoire	Gratuit	220 €	400 €
Salle Vendrina + cuisine + réfectoire 2 jours (sans ménage entre les deux)	---	300 €	500 €
Réfectoire + cuisine	Gratuit	100 €	150 €
Réfectoire + cuisine 2 jours (sans ménage entre les deux)	---	180 €	230 €
Réfectoire + cuisine (sépulture)	---	50 €	---
Réfectoire (sépulture)	---	30 €	---
Réfectoire	---	70 €	120 €
Réfectoire 2 jours (sans ménage entre les deux)	---	120 €	170 €
Réfectoire pour réunions associations	Gratuit	---	25 €
Réfectoire pour réunions de travail d'entreprises, particuliers	---	40 €	60 €
Utilisation de la salle Vendrina par les associations de Vendrennes pour repas, buffet, soirée dansante sans but lucratif	Gratuit	---	---

Verrière pour vin d'honneur –quand les autres salles sont louées-	---	30 €	---
Salle de Sports (loto,...)	Gratuit	---	---
Salle multifonctions		(entreprises uniquement)	(entreprises uniquement)
½ journée	Gratuit	50 €	50 €
La journée	Gratuit	100 €	100 €
Salle terrain de foot (uniquement pour le 31/12)	---	50 €	---
Les associations utilisant la salle de sports sont prioritaires pour l'utilisation de la verrière			
Un chèque de caution de 500 € sera exigé à la remise des clés pour chaque salle + 30 € de forfait ménage pour le réfectoire			
Un chèque de caution de 250 € sera exigé à la remise des clés pour la salle au terrain de foot			

SONORISATION DE LA SALLE VENDRINA

Location aux associations	gratuit
Location aux particuliers	20 €
Un chèque de caution de 400 € sera exigé à la remise des clés	

PERCOLATEUR

Prêt uniquement avec la location de la salle Vindrina ou du réfectoire	
Location aux associations	gratuit
Location aux particuliers	10 €
Un chèque de caution de 300 € sera exigé à la remise des clés	

VIDEOPROJECTEUR SALLE MULTIFONCTIONS

Mise à disposition gratuite avec la salle
Un chèque de caution de 1 500 € sera exigé à la remise des clés

PHOTOCOPIES

<u>Noir et Blanc</u>	<u>Couleur</u>
<u>Format A4</u>	
- particuliers : 0.20 €	- particuliers : 0.50 €
- associations : 0.05 €	- associations : 0.35 €
<u>Format A3</u>	
- particuliers : 0.40 €	- particuliers : 1 €
- associations : 0.10 €	- associations : 0.70 €
Demandeurs d'emploi : les copies nécessaires à la recherche d'un emploi (PÔLE EMPLOI, CV...) sont gratuites (uniquement en noir et blanc)	

CONCESSION TRENTENAIRE DANS LE CIMETIÈRE : 50 €/m²

CONCESSIONS DANS LE COLUMBARIUM :

TARIF DES CONCESSIONS D'UNE DURÉE DE 30 ANS	CAVURNE	MODÈLE ALVÉOLAIRE (Type Sycomore)
CONCESSION (droit de jouissance)	100 €	100 €
REDEVANCE Pour l'usage de la case lors de la 1 ^{ère} acquisition de la concession	700 € (tombale comprise)	700 €
	300 € (sans la tombale)	Porte comprise
CONCESSION D'UNE DURÉE DE 30 ANS POUR SUPPORT DE MÉMOIRE "JARDIN DU SOUVENIR"	50 €	

N°5/30-09-21

MODALITES d'ATTRIBUTION D'UN CADEAU POUR UN AGENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire expose :

La commune, afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel communal dans le cadre d'évènements personnels de l'agent tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage doit sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires ou non titulaires pour des événements tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage.

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur maximum de 1 000 €.

Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés par un vote à mains levées, le CONSEIL MUNICIPAL :

- Valide le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires dans le cadre d'évènements tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage dans la limite de 1 000 €
- Décide que les crédits seront inscrits au budget

LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- Commission développement durable et environnement

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été validé. Il prévoit une enveloppe de 10 millions € sur 10 ans afin d'intervenir dans différents secteurs :

- L'Habitat (économie d'énergie)
 - La Mobilité (environ 300 000 € seront consacrés chaque année pour la réalisation de pistes cyclables afin de relier chaque commune aux Herbiers)
 - Le Plan Alimentation Territorial (organisation de la consommation en produits locaux)
 - La Charte Forestière (Reboisement, valorisation du broyage (ex: chaudière)...))
 - Energies renouvelables photovoltaïques
- Commission Famille Jeunesse Culture
 - Mise en place d'animations dans les bibliothèques à destination des enfants scolarisés
 - Café parents : temps convivial où les parents peuvent partager autour d'un café, leurs expériences, leurs préoccupations, questionnements...
 - Relais assistantes maternelles : lieu ressources pour les parents et les assistantes maternelles
 - Opération Chèque Ados : chéquier à destination des jeunes de 15 à 25 ans leur donnant des réductions chez certains commerçants herbretais pour les loisirs et la culture. 71 jeunes vendrennais ont sollicité ce chéquier.
 - Restauration collective : les lois EGALIM, AGEF et Climat et Résilience vont modifier les façons de procéder.
 - Transport solidaire : un abaissement de l'âge pour bénéficier de ce service est à l'étude (actuellement 60 ans)

- Commission aménagement
 - Etudie les attributions d'aides pour les améliorations de l'habitat. Ne pas hésitez à contacter le service de la CCPH car il existe de très nombreuses aides dans ce domaine
 - Intervient dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement rural
- Commission développement économique
 - Etudie les demandes d'implantations d'entreprises
- Commission communication
 - Site internet
 - Marché vidéo : permet à chaque commune de bénéficier d'un nombre d'heures de tournage de film

QUESTIONS DIVERSES

- PLUi

Une réunion publique aura lieu mardi 12 octobre à 18h30 à la salle Vendrina

MARCHÉS HT SIGNÉS DEPUIS LE 01.09.2021

Date	Fournisseurs	Objet de la commande	Montant HT
14.09.21	ABC FROID	Système éclairage four RS	355.91 €
21.09.21	CX INFORMATIQUE	Vidéoprojecteur mairie	304.50 €
28.09.21	APAVE	Contrôle technique rénovation salles	3 828.50 €
28.09.21	MSB SARL	Mission SPS rénovation salles	2 350.00 €

TOUR DE TABLE :

Mélanie LOIZEAU : Qu'en est-il des travaux du citystade ? > seront terminés fin de semaine. Un match inaugural entre élus du conseil aura lieu dimanche matin.

Sandra GODET : Les passeports du civisme ont été remis aux enfants de CM2

Yvon BOUDEAU : Où en sont les travaux d'aménagement du chemin au Tirefour, dans la continuité du chemin creux ? > Travaux terminés. Il faut maintenant attendre que la végétation repousse. Les haies existantes vont être regarnies. Pour le moment, le chemin est fermé aux piétons

Une nouvelle association s'est créée pour la pratique des fléchettes. Une rencontre aura prochainement lieu afin de connaître leur besoin.

Marie-Jeanne GODET : Le film sur l'histoire et le patrimoine de la commune a enfin été tourné avec les enfants. Très bien passé. Le film sera visionné aux vœux

Florence de CHABOT : 3 agents communaux sont partis en retraite le 30.09.2021 :

- Marie-Andrée AMIAUD (surveillance sur la cour) et Brigitte HESAL (service en salle) au restaurant scolaire. Elles sont remplacées par Sandrine YOU et Angèle BULTEAU
- Pascaline BERTERAUT directrice de la MARPA. Elle est remplacée par Laurence BILLAUD

PHLIPART Roseline.....	CHENOIR Alain.....
LALLEMAND Pascal.....	GALLARD Gérard.....
DE CHABOT de TRAMECOURT Florence.....	ROUSSELOT Patrice.....
PINEAU Thierry.....	LOIZEAU Mélanie.....
BOUDEAU Yvon.....	GODET Sandra.....
MERLET Delphine.....	CHENU Valérie.....
BARBARIT Stéphane.....	PETITEAU Mélanie.....
CHENOUARD Sonia.....	RECROSIO Clément.....
RIPOCHE Séverine.....	GODET Marie-Jeanne.....
SEILLER Rémi.....	